

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

DIRECTION DES INTERVENTIONS SOCIALES DU CCAS

Personnes de plus de 62 ans et retraitées, handicapées ou en incapacité temporaire (sur justificatif médical).

Habitants de la commune de GAP et ROMETTE.

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Documents à transmettre au Guichet Unique par mail, par courrier ou en se présentant à un guichet

- la fiche de renseignements
- un justificatif de domicile de la résidence principale sur Gap de - de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone FIXE, eau, électricité)
- l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 des personnes composant le foyer
- une attestation de paiement CAF ou MSA de - de 3 mois (si la personne perçoit l'Allocation Adulte Handicapé)
- la convention d'ouverture du service de portage de repas à domicile
- un justificatif de retraite (uniquement pour les jeunes retraités)

FORMULES PROPOSÉES (pour une personne ou un couple)

- > repas du midi uniquement
- > repas du midi et du soir
- > repas du midi ET du soir, obligatoire pour les PAUVRE en sel ou PAUVRE en sucre
(attention, les repas ne sont pas sans sel ou sans sucre)

Les plats chauds sont à réchauffer. Le pain est fourni avec les repas.

Les menus avec la présence des allergènes sont consultables sur le site de la ville de Gap ou au Guichet Unique.

Risques de présences d'allergènes: gluten, crustacés, oeufs, poissons, soja, lait, fruits à coques, arachide, céleri, moutarde, graine de sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques. Conformément au Décret N°2015-447, nous signalons la présence d'allergènes dans les plats proposés au portage de repas.

En cas d'allergie signalée lors de l'inscription, le CCAS de la ville de Gap ne sera pas en mesure d'accepter l'inscription à ce service compte tenu du risque d'allergènes dans les repas proposés.

TARIFS (calcul en fonction des ressources du foyer)

Personne seule pour le repas du midi : entre 4,78 € TTC et 9,00 € TTC

Personne seule pour le repas du midi et du soir : entre 7,40 € TTC et 11,50 € TTC

Couple pour le repas du midi : entre 9,56 € TTC et 14,80 € TTC

Couple pour le repas du midi et du soir : entre 14,80 € TTC et 19,80 € TTC

Un devis sera réalisé en fonction de l'avis d'imposition N-2 et de l'attestation de paiement des prestations CAF ou MSA

Une facture est adressée à terme échu. Elle est payable par chèque, carte bancaire internet (portail famille), carte bancaire ou espèces au Guichet Unique, ou par prélèvement le 06 du mois suivant (fournir un RIB, dans ce cas).

LIVRAISON

Les livraisons s'effectuent entre 6h30 et 12h30 du lundi au vendredi de la façon suivante :

- LUNDI MARDI MERCREDI livraison du repas le jour même
- JEUDI livraison du repas de jeudi et vendredi
- VENDREDI livraison du repas de samedi et dimanche

Le panier repas sera livré, en présence de l'usager, à son domicile. Si nécessaire, un double des clés ou du badge devra être remis pour faciliter l'accès au logement.

Aucune obligation de commander les repas tous les jours, la commande se fait en fonction des besoins de chacun.

Pour commander vos repas, prévenir le Guichet Unique **au plus tard la veille du jour de livraison prévu, avant 10h**.

Pour annuler un repas, le signaler **au plus tard 48h à l'avance** (avant 10h) sauf si hospitalisation (mail ou téléphone).

Pour les repas PAUVRE en sel ou en sucre, il est demandé de respecter **un délai d'une semaine pour les commandes**.

EN CAS DE PROBLÈME DE LIVRAISON, CONTACTER LE GUICHET UNIQUE AU 04.92.53.24.23